



Commission scolaire
de la Côte-du-Sud

**Compte rendu de la rencontre du comité consultatif des services aux élèves handicapés
et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage tenue le 13 juin 2012 à 19 h 30,
à la salle du personnel de l'école de la Nouvelle-Cadie à Saint-Gervais**

Sont présentes : Mesdames Nancy Maheux, Amélie Pelletier, France Létourneau, Julie Théberge, Karen Roberge, Éline Boulanger, Nadine Demers, Sophie Labbé, Caroline Isabelle et Marie-Christine Blais, secrétaire de réunion par intérim.

Sont absentes : Mesdames Chantale Carrier, Nathalie Tremblay, Johanne Laliberté, Marie-Josée Neault.

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE ET MOT DE BIENVENUE

Ouverture de la rencontre à 19 h 30. Madame Amélie Pelletier, présidente, souhaite la bienvenue à toutes et remercie madame Sophie Labbé de nous accueillir à l'école de la Nouvelle-Cadie.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Amélie Pelletier fait la lecture de l'ordre du jour. Quelques modifications sont apportées. Sur proposition de madame Nadine Demers et appuyé de madame Éline Boulanger, l'ordre du jour est adopté tel que modifié.

Adopté.-

3. VERIFICATION DU QUORUM

Les membres présents confirment le quorum.

4. LECTURE, ADOPTION ET SUIVI DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 25 AVRIL 2012

Une lecture préalable du compte rendu a été faite par les membres. Proposé par madame Sophie Labbé et adopté par madame Nadine Demers.

Adopté.-

Madame Caroline Isabelle mentionne aux membres que le projet de Loi 56 a été adopté le mardi 12 juin 2012. Tout en précisant les devoirs et les responsabilités de chacun, ce projet de loi permet la mobilisation de tous les acteurs concernés par l'intimidation et la violence à l'école autour d'un objectif commun, soit d'offrir aux élèves québécois un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.

La portée de ce projet de loi s'étend au-delà des murs des établissements puisque la cyberintimidation et l'intimidation faite sur le chemin de l'école, tant pour les élèves marcheurs que ceux utilisant le transport scolaire, sont également visées.

Les commissions scolaires ont une obligation légale de veiller à ce que leurs écoles offrent un environnement qui permettra aux élèves d'y développer leur plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence. Elles seront imputables des engagements pris à cet égard. Les établissements d'enseignement tant publics que privés devront, quant à eux, adopter et mettre en

œuvre un plan de lutte contre l'intimidation et la violence et désigner une personne chargée de la mise en oeuvre de ce plan.

Une grande place a été faite à la prévention dans le texte de loi. Le plan de chacun des établissements devra prévoir des mesures en ce sens et des actions devront être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence sera constaté. En plus d'accompagner la victime, on doit éviter que le geste reproché se reproduise. Ainsi, bien qu'on doive sanctionner l'auteur du geste fautif, il faut s'assurer de lui offrir ainsi qu'à sa famille, un soutien professionnel afin d'éviter qu'il répète ce type de comportement et fasse d'autres victimes.

En dernier lieu, le rôle du protecteur de l'élève a été revu afin de préserver son indépendance et son impartialité.

5. VISITE GUIDÉE DES CLASSES-RESSOURCES DE L'ÉCOLE DE LA NOUVELLE-CADIE A SAINT-GERVAIS

Madame Sophie Labbé souhaite la bienvenue aux membres dans son école-entrepreneuriat. Elle débute par une visite dans l'entrée des élèves où des plaques du concours québécois en entrepreneuriat sont apposées aux murs. Ces dernières sont le résultat du travail remarquable des élèves qui mettent sur pied des projets qui sont présentés dans le cadre de ce concours chaque année. Les élèves en sont très fiers.

Madame Labbé poursuit avec la présentation de sa première classe-ressource, la classe *Soleil*. Cette classe regroupe 13 élèves présentant des troubles d'apprentissage, des déficiences légères et/ou de la dysphasie. Cette classe travaille par projets dont certains sont menés en collaboration avec des élèves de 3^e année régulière ce qui aide beaucoup au niveau de l'intégration ; c'est une belle valeur, car le respect des différences y est remarquable.

Madame Labbé poursuit avec la présentation de sa deuxième classe-ressource, les *Copains déchênés*. Cette classe regroupe des élèves présentant des troubles d'apprentissage, des déficiences moyennes, de la dysphasie, ainsi que des troubles envahissants du développement. Ce groupe présente des besoins plus élevés en autonomie et en adaptation. Au début de l'année scolaire, les élèves ont planté les glands d'un chêne. Ils s'en sont occupés tout au long de l'année pour finalement tous les vendre. Les élèves ont gagné un prix pour ce projet soit d'aller au camp de vacances *Le Saisonnier*, camp spécialisé pour les jeunes présentant des difficultés.

Madame Labbé poursuit avec la présentation de sa dernière et troisième classe-ressource, la *Classe du milieu*. Cette classe regroupe des élèves qui sont assez autonomes, mais qui ont quand même besoin d'un certain soutien. Un projet de fabrication de plâtre et de moules à partir de leurs mains et de leurs pieds a été fait cette année. Les élèves ont ensuite peint leurs œuvres. Ce projet intéressant a piqué la curiosité des élèves des niveaux plus élevés qui auraient probablement aimé faire une activité semblable.

6. ORGANISATION DES SERVICES EN CLASSE-RESSOURCE AU PRIMAIRE 2012-2013

Dépôt d'un document.

Madame Caroline Isabelle présente le tableau des services en classe-ressource pour la prochaine année scolaire 2012-2013. L'investissement total s'élève à plus de 1 562 132,25\$ pour accueillir 113 élèves. Les sommes investies se répartissent comme suit :

- Enseignants spécialistes (2.6341 postes) = 198 079,05\$.
- Techniciens en éducation spécialisée = 424 870,20\$.
- Préposés aux élèves handicapés = 88 425,00\$.
- Enseignants titulaires = 827 178,00\$.

Madame Isabelle explique les différentes clientèles pour chacune des écoles mentionnées sur le tableau. Il y a beaucoup et de plus en plus d'élèves en troubles importants.

7. ORGANISATION DES SERVICES EN CLASSE CFA AU SECONDAIRE 2012-2013

Dépôt d'un document.

Madame Caroline Isabelle présente le tableau des services en classe CFA. Elle précise que cette clientèle a des difficultés plus lourdes, des troubles sévères, des besoins importants en soins physiques. Les jeunes peuvent être scolarisés jusqu'à 21 ans dans les classes CFA. L'investissement de ces classes totalise une somme de 577 683,00\$. Ces investissements se répartissent comme suit :

- Techniciens en éducation spécialisée = 123 278,40\$.
- Préposés aux élèves handicapés = 116 013,60\$.
- Enseignants titulaires et spécialistes = 338 391,00\$.

La Commission scolaire de la Côte-du-Sud travaille présentement sur un projet d'association nommé TEVA avec les CSSS et CRDI. Des ententes spéciales seront prises dans le but d'aider les élèves lors de la transition-école-vie active.

8. ORGANISATION DES SERVICES AUX ELEVES INTEGRES AU PRIMAIRE 2012-2013

Dépôt d'un document.

Madame Caroline Isabelle présente le tableau des élèves intégrés au primaire et explique qu'il représente toutes les ressources ajoutées par les Services éducatifs, complémentaires et particuliers. Le tableau présenté ne fait aucune figure des sommes investies par les écoles de leur propre budget de fonctionnement. Le grand total des sommes investies s'élève à 892 681,20\$ et se distribue ainsi :

- Techniciens en éducation spécialisée = 570 162,20\$.
- Préposés aux élèves handicapés = 104 223,60\$.
- Orthopédagogie = 218 295,00\$ et Dyslexie = 38 610,00\$.
- Aide pédagogique = 29 700,00\$.

9. ENTENTES DE PRINCIPES

MESURE 30361 : SOUTIEN A LA COMPOSITION DE LA CLASSE POUR LES ELEVES QUI PRESENTENT DES TROUBLES DU COMPORTEMENT

Madame Caroline Isabelle indique que la mesure de soutien financier s'élève à 207 000,00\$ pour la prochaine année scolaire. Elle sera utilisée pour aider les projets suivants : pour les classes CPA, les classes-ressources ainsi que le service aux élèves intégrés.

MESURE 30321

Madame Caroline Isabelle mentionne que cette mesure est un soutien financier pour l'intégration des jeunes en formation générale. C'est une nouvelle enveloppe budgétaire où les modalités de distribution restent à définir.

MESURE 30364 : RESSOURCES PROFESSIONNELLES EN SOUTIEN A LA REUSSITE DES ELEVES JEUNES ET ADULTES

Madame Caroline Isabelle mentionne que cette mesure est pour permettre de faire l'ajout ou le maintien de services professionnels en soutien direct malgré la diminution de clientèle. Pour 2012-2013, un ajout de 14 heures sera fait au plan d'effectif des conseillères d'orientation (école secondaire Saint-Charles). Le montant de la mesure s'estime à 39 000,00\$.

10. COMITE DE PARENTS

Madame Amélie Pelletier a assisté à la dernière rencontre du comité le mardi 12 juin à Saint-Damien. Un parent de la table, monsieur François Lambert, agronome, a reçu le prix de la Fédération des comités de parents du Québec pour sa présence et participation dans le milieu pendant 13 ans.

Madame Pelletier indique également qu'il y a eu discussion à propos des directions d'école. Déception du côté de Sainte-Perpétue, car il y a trop de mouvement de la direction ; à Bon-Pasteur, plusieurs sont déçus de voir partir les 2 directions pour la prochaine année scolaire et de les voir remplacer par 2 nouvelles personnes. Par contre, certains sont heureux que l'équipe de direction demeure la même à Louis-Jacques-Casault.

11. AFFAIRES DIVERSES

11.1 SUIVI DU CONGRES DE LA FCPQ

Madame Amélie Pelletier y a participé. Des ateliers intéressants étaient offerts comme l'intégration des élèves HDAA et la cyberintimidation. Le seul bémol a été un groupe de parents de la Commission scolaire de Montréal qui a dérangé le déroulement des ateliers en prônant leur carré rouge.

11.2 PROTOCOLE DE PRESTATION DE SERVICES DANS LE CADRE DE LA PRATIQUE D'ACTIVITES D'EXCEPTION ET DE L'ADMINISTRATION DE MEDICAMENTS EN MILIEU SCOLAIRE

Madame Caroline Isabelle informe les membres que le protocole a été signé. Ce dernier vient baliser davantage les activités d'exception et l'administration de médicaments dans les écoles. Ce protocole sera en application dès la prochaine année scolaire 2012-2013.

11.3 AQETA

Madame Amélie Pelletier était présente à cette dernière rencontre de l'année. Ce qui est malheureux, c'est qu'il n'y a pas de représentation à la table AQETA pour Chaudière-Appalaches. En 2012-2013, une rencontre est prévue en collaboration avec la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin afin d'informer les gens et ainsi former une table pour notre région.

11.4 CENTRE D'EQUITHERAPIE « LA REMONTEE »

Madame Amélie Pelletier précise que ce centre équestre est un organisme à but non lucratif qui vient en aide aux enfants en difficulté à retrouver un certain équilibre. Il peut accueillir toutes les clientèles. C'est un camp de jeu où on travaille l'insertion en milieu de travail. L'école Louis-Jacques-Casault est déjà en expérimentation avec un groupe d'élèves de CPC et cela se déroule très bien. Madame Pelletier demande la permission aux membres présents d'écrire une lettre d'appui de la part du Comité de parents EHDA pour les programmes du centre d'équithérapie « La Remontée »; les membres acceptent à l'unanimité.

12. FORMULAIRE DE FRAIS DE DEPLACEMENT - PARENTS

Dépôt de document.

Madame Caroline Isabelle rappelle aux parents de faire parvenir à la commission scolaire leur frais de déplacement pour l'année scolaire qui se termine si ce n'est déjà fait.

13. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

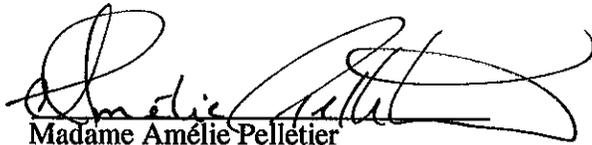
14. CALENDRIER 2012-2013

Dépôt de document.

Madame Caroline Isabelle demande s'il y a lieu d'ajouter plus de rencontres que les 4 prévues au calendrier. Les membres désirent conserver le calendrier tel quel, mais comme convenu à la réunion du 25 avril dernier, ils demandent de tenir les prochaines réunions selon les différents secteurs de provenance des membres.

15. FIN DE LA RENCONTRE

La rencontre prend fin à 8 h 45, proposé par madame Éline Boulanger et appuyé par madame Nancy Maheux.



Madame Amélie Pelletier
Présidente



Madame Marie-Christine Blais
Secrétaire par intérim

